



Commission du consentement et de la capacité

Rapport annuel 2019-2020

Exercice financier allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Table des matières

Message de la présidente	1
Mission, mandat et compétence	3
Organisme	6
Mesures de rendement	7
Réalisations de 2019-2020	9
Formation et perfectionnement des membres	14
Questions juridiques.....	15
Gestion de cas	19
Appels	22
Finances	23
Membres de la Commission du consentement et de la capacité et rémunération Membres de la Commission au 31 mars 2020	25
Membres dont le mandat a pris fin entre le 1er avril 2019 et le 30 mars 2020.....	29
Membres dont le mandat a été renouvelé en 2019-2020 au moyen de dérogations en vertu de la Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux.....	31

Message de la présidente

C'est avec plaisir que je présente ce rapport sur la Commission du consentement et de la capacité (CCC) pour l'exercice 2019-2020.

Encore une fois, la Commission a dû relever des défis importants qui ont eu une incidence sur la nature de son travail et de sa composition. Le nombre de requêtes et d'audiences a progressivement augmenté partout dans la province. Le besoin d'un plus grand nombre d'arbitres afin de répondre à la demande accrue d'audiences ainsi que le départ d'un grand nombre de membres a entraîné des pressions importantes sur le modèle des membres à temps partiel. La Commission a entrepris un recrutement important à l'échelle de la province dans cinq disciplines. Les programmes d'éducation, de formation et de mentorat pour les nouveaux membres ont été priorités pour fournir des directives clés afin de soutenir la tenue d'audiences justes, efficaces et respectueuses.

L'efficacité en matière de tenue d'audiences est soutenue par une pratique d'audience préalable selon laquelle des affaires complexes sont définies et gérées méticuleusement par une équipe d'avocats chevronnés.

L'éclosion de COVID-19 a créé des difficultés sans précédent pour la Commission. La Commission a transformé ses activités, passant d'un modèle d'audience principalement en personne à un modèle numérique respectant la distanciation sociale, l'obligation de confinement à la maison et éliminant la nécessité de la présence physique dans les établissements. La Commission a immédiatement présenté la nouvelle plateforme de téléconférence au public et aux intervenants. L'accès à la Commission et aux processus d'audience n'a pas été interrompu par la pandémie.

La CCC a continué de s'acquitter de ses obligations aux termes de la loi en ce qui concerne l'établissement d'une date d'audience dans les sept jours suivant la réception d'une requête, la publication de ses décisions avant la fin de la journée suivant l'audience et la production de motifs écrits dans les quatre jours ouvrables malgré l'état d'urgence sanitaire.

Je tiens à remercier le personnel de la CCC et à lui exprimer ma reconnaissance pour la prestation de services à la clientèle efficaces, équitables et dans les meilleurs délais au public, ainsi que d'un soutien aux membres. Les membres du personnel travaillent sans relâche afin de veiller à la réalisation du mandat et des obligations juridiques de la Commission et ils

s'adaptent aux circonstances changeantes de l'environnement émergent découlant de la pandémie et des changements systémiques consécutifs.

Je salue et remercie les membres de la CCC pour leur dévouement, leur professionnalisme, leur compassion et leur souci de l'équité dont ils font preuve dans le cadre de leurs fonctions. Les décisions qu'ils doivent prendre ont des répercussions réelles, sérieuses et permanentes sur la vie des personnes les plus vulnérables de notre société. Les membres réagissent avec habileté aux circonstances évoluant rapidement, y compris aux difficultés importantes posées par une transformation rapide des processus d'audience.

Le personnel et les membres méritent des félicitations pour leur réponse professionnelle à la pandémie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marg Creal', is positioned above the typed name.

Marg Creal
Présidente

Mission, mandat et compétence

Mission

La Commission a pour mission de tenir en temps opportun des audiences à la fois justes, efficaces et respectueuses qui font la juste part entre les questions juridiques et médicales tout en protégeant les droits de la personne et en veillant à la sécurité de la collectivité.

Mandat

La CCC est un tribunal administratif indépendant dont le mandat consiste à trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui, la divulgation de renseignements médicaux personnels et le dépistage obligatoire par test sanguin.

Compétence

La CCC a pour responsabilité de tenir des audiences et, de la façon la moins restrictive, la moins coûteuse et la moins intrusive possible, de rendre des décisions qui :

- 1) assurent la sécurité de la personne;
- 2) veillent à la sécurité de la collectivité;
- 3) protègent la dignité et l'autonomie de la personne;
- 4) préservent le droit de toute personne d'obtenir un traitement lorsqu'elle en a besoin.

La CCC peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois énumérées ci-dessous.

Loi sur le consentement aux soins de santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou encore à des services d'aide personnelle.

- Examen de la nomination d'un représentant pour prendre des décisions pour une personne incapable en ce qui concerne un traitement, l'admission dans un établissement de soins ou le besoin de services d'aide personnelle.
- Donner des directives relatives au traitement, à l'admission à un établissement de soins et aux services d'aide personnelle.
- Examen d'une demande d'autorisation de déroger aux volontés qu'une personne incapable avait exprimées lorsqu'elle était encore capable.
- Révision d'une décision de consentir à une admission dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un autre établissement de santé pour recevoir un traitement.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

Loi sur la santé mentale

- Requêtes en révision d'une décision concernant la cure obligatoire d'un malade sous le régime d'un certificat d'admission en cure obligatoire, d'un certificat de renouvellement ou d'un certificat de maintien.
- Prise en compte d'une ordonnance imposant, modifiant ou annulant des conditions particulières touchant un malade en cure obligatoire.
- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.
- Requêtes en vue de déterminer si un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Requêtes en révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.

Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.

Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

- Examen d'une demande d'ordonnance présentée par une personne admissible qui est prétendument entrée en contact avec le liquide organique d'une autre personne, afin qu'un échantillon du sang de l'autre personne soit fourni et testé pour certains pathogènes à diffusion hématogène.

Organisme

La CCC est un organisme décisionnel indépendant mis sur pied en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*; sa compétence est établie par cette loi. Elle rend ses décisions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin*.

En date du 31 mars 2020, la CCC comptait 140 membres. Outre la présidente à temps plein et deux vice-présidents à temps plein, les membres à temps partiel de la CCC comprennent 4 vice-présidents, 42 avocats, 37 psychiatres, 6 médecins, 8 infirmières de la catégorie supérieure et 37 membres du public. Les membres de la CCC sont nommés par décret pour un mandat d'un à cinq ans.

En date du 31 mars 2020, 14 employés de la fonction publique de l'Ontario soutiennent le travail de la CCC et de ses membres. De concert avec un registrateur, un registrateur adjoint et un avocat, sept employés de l'unité des audiences et quatre employés de l'unité administrative sont responsables de fonctions telles que les suivantes : planifier et soutenir les audiences, créer et délivrer les dossiers d'appel, gérer les dossiers, traiter les opérations financières, fournir un soutien administratif à la présidente, coordonner le processus de nomination des membres, organiser la formation du personnel et des membres, entretenir des liens avec les intervenants, répondre aux demandes du public, assurer la planification stratégique, fournir des conseils juridiques à la présidente et à la Commission et surveiller et assurer le respect de la législation et des directives et des politiques du gouvernement.

En sa qualité d'organisme quasi judiciaire, la CCC maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé. La présidente est responsable devant le ministre, tandis que le personnel rend compte à la Division des services ministériels du ministère. Le fonctionnement de la CCC est régi par des dispositions législatives et un protocole d'entente conclu entre la présidente et le ministre de la Santé .

Mesures de rendement

Rendement prévu par la loi

Les mesures de rendement de la CCC concernant le calendrier des audiences, la délivrance des décisions et des motifs écrits qui sont déterminées à l'article 75 de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*. Ces mesures sont les suivantes :

1. L'audience dans les sept jours qui suivent le jour où la Commission reçoit la requête, à moins que les parties ne consentent à un ajournement.
2. La Commission rend sa décision et en fournit une copie à chaque partie ou à la personne qui la représentait dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin.
3. Si, dans les 30 jours qui suivent le jour où l'audience prend fin, la Commission reçoit, de l'une ou l'autre des parties, une demande des motifs de la décision, elle fait ce qui suit dans les quatre jours ouvrables qui suivent le jour de réception de la demande : elle motive sa décision par écrit; elle fournit une copie de l'énoncé des motifs à chaque personne qui a reçu une copie de la décision.

Rendement opérationnel

La CCC rend exceptionnellement rapidement des décisions concernant des affaires à l'intersection des systèmes médical et juridique et se prononce sur des questions ayant de lourdes conséquences pour les personnes et les collectivités, comme la détention civile, les décisions concernant les soins de santé ou la perte de contrôle des ressources financières personnelles. Les décisions de la Commission ont des répercussions sur le bien-être et les droits des personnes. Les audiences se déroulent dans plus de 250 lieux partout dans la province, notamment dans des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée et des lieux communautaires, bien que la plupart des audiences aient lieu dans les établissements psychiatriques de l'annexe 1. Les arbitres sont des personnes nommées à temps partiel, qui ont pour la plupart d'autres obligations professionnelles, et les ressources en personnel de la Commission sont très maigres par rapport à la charge de travail. Compte tenu des considérations environnementales et des contraintes opérationnelles auxquelles sont assujetties ses activités, la Commission doit s'efforcer de veiller à ce que ses processus décisionnels et opérationnels soient clairement axés sur l'atteinte de ses mesures de rendement prévues par la loi.

Pour atteindre son rendement prévu par la loi, la Commission doit fournir un excellent rendement opérationnel, en répondant notamment aux exigences suivantes :

- procéder à un recrutement de nouveaux membres de qualité élevée fondé sur le mérite et recommander le renouvellement de la nomination des membres existants;
- fournir une formation initiale et une intégration excellentes aux nouveaux membres;
- offrir des possibilités de formation efficaces et efficaces afin d'aider les membres à acquérir et à maintenir une expertise spécialisée;
- offrir aux membres un mentorat et un examen par les pairs efficaces;
- offrir au personnel une formation initiale, une intégration et des occasions de formation continue et de perfectionnement de haute qualité pour veiller à ce qu'il soit qualifié, compétent et engagé;
- faire appel à la technologie pour soutenir les activités liées aux audiences;
- fournir des renseignements clairs, informatifs et accessibles aux intervenants et au public;
- collaborer avec les intervenants et le gouvernement en ce qui a trait à la prestation des services de la Commission;
- maintenir les processus administratifs qui sont conçus pour soutenir la réalisation du mandat de la Commission;
- utiliser les fonds publics de façon responsable;
- tenir des audiences à la fois justes et efficaces;
- créer une atmosphère de respect pour le processus décisionnel, les parties et le public;
- participer à un examen continu des activités de la Commission dans une perspective d'amélioration continue.

Réalisations de 2019-2020

Réponse à l'écllosion de COVID-19

Contexte

Depuis sa création, la CCC tenait des audiences en personne ayant généralement lieu dans l'établissement de santé où le patient se trouvait ou recevait des soins, auxquelles s'ajoutaient un certain nombre de téléconférences et, depuis 2009, des vidéoconférences par l'entremise du Réseau Télémédecine Ontario (RTO). Ce modèle principalement en personne faisait en sorte que les membres du conseil d'administration devaient se rendre dans un à trois établissements de santé (y compris des hôpitaux et des foyers de soins de longue durée) par jour, et dans un maximum de 15 établissements différents par semaine. L'écllosion de COVID-19 a fait en sorte que la Commission, pratiquement sans préavis, a dû restructurer complètement ses activités liées aux audiences dans le but de protéger les parties, les arbitres, les fournisseurs de services, les établissements et la collectivité en général, en particulier en raison du risque élevé de contamination entre les établissements, car les comités interagissaient avec de multiples parties dans plusieurs établissements chaque jour.

Activités liées aux audiences

Face à la pandémie émergente, la Commission a pris des mesures immédiates pour faire passer toutes les activités liées aux audiences à un modèle électronique et pour mettre en œuvre un nouveau protocole pendant la nuit du 12 mars 2020. À compter du 16 mars, toutes les audiences se sont déroulées par téléconférence, à l'exception de quelques cas très rares où une vidéoconférence a été organisée, car des circonstances uniques l'exigeaient. Cette transition a été accompagnée de changements administratifs importants, de l'utilisation universelle de l'échange de documents par voie électronique, de pratiques d'audience plus efficaces en raison des contraintes de temps strictes et d'une amélioration des stratégies de communication. Bien que le modèle électronique ne soit pas dépourvu de difficultés, il présente également des avantages, comme la capacité de répondre plus rapidement à la nécessité de tenir une audience d'urgence puisque les arbitres n'ont pas à se déplacer, de même que la possibilité de créer des comités rassemblant des personnes de diverses régions géographiques.

Communication

La Commission a utilisé son site Web et a entrepris des communications ciblées avec les intervenants et les membres afin de communiquer la modification des activités liées aux audiences. La collaboration avec un comité d'intervenants composé d'avocats qui représentent les requérants et les médecins de partout dans la province se poursuivra. La

Commission communique également avec les chefs des services de psychiatrie des hôpitaux de l'ensemble de l'Ontario. Ces voies de communication offrent une tribune constructive pour cerner les questions émergentes et recevoir une rétroaction.

Activités administratives

Conformément aux décrets d'urgence provinciaux, tout le personnel de la CCC est passé à un modèle de télétravail à compter du 16 mars 2020. Les efforts de modernisation opérationnelle et technique qui ont caractérisé les tâches administratives de la Commission au cours de la dernière décennie ont permis une transition rapide au télétravail. Bien que le modèle d'audience électronique ait entraîné certains gains d'efficacité, il a également introduit de nouvelles tâches et responsabilités importantes pour le personnel responsable de la planification, comme la réception et le traitement des documents d'audience que les parties présentaient auparavant directement aux arbitres en format papier dans la salle de l'audience.

Continuité des activités

Tout au long de la transition au nouveau modèle, le personnel et les membres ont travaillé en coopération et en collaboration pour maximiser l'efficacité et réduire au minimum les perturbations. Grâce à la transition rapide et judicieuse de la Commission à un modèle électronique, aucun jour d'audience n'a été perdu et il n'y a eu aucune interruption dans la réalisation du mandat exigeant de la CCC.

Consultation et activités de communication et de sensibilisation des intervenants

1. *Relations avec les intervenants* : En 2019-2020, la CCC a rencontré divers organismes, notamment le ministère de la Santé, Aide juridique Ontario et le Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques, et a participé à des discussions d'intérêt commun.
2. *Échange d'information* : La CCC a poursuivi son programme d'échange d'information afin de donner suite aux demandes relatives à la nécessité d'informer les parties aux audiences de la CCC, les avocats et les intervenants, des rôles et des responsabilités de la Commission, des processus qu'elle applique et de leurs répercussions sur les professionnels de la santé et les particuliers. Ces présentations visent à aider les personnes qui doivent se présenter devant la CCC à communiquer avec son personnel et à préparer efficacement leur participation aux audiences. Cette initiative vise à favoriser de bonnes

relations avec la Commission et des audiences de haute qualité. En 2019-2020, onze programmes ont été offerts aux intervenants.

Gestion efficace des audiences

1. *Conférences préparatoires à l'audience* : En 2015-2016, en réponse à des modifications de la *Loi sur la santé mentale* relatives à la détention à long terme, et en raison d'une charge de travail croissante, la CCC a lancé un processus de conférences préparatoires à l'audience consacrées à la gestion des problèmes liés à ces nouveaux types de requêtes. Le recours aux conférences préparatoires à l'audience a favorisé une utilisation responsable des ressources et un service amélioré pour les parties en veillant à ce que les questions complexes puissent être entendues et réglées de façon efficace et en temps opportun. Le succès des conférences préparatoires à l'audience à cet égard a clairement démontré leur valeur en tant qu'outil de gestion de cas pour la Commission en général, et elles ont rapidement été étendues à un plus grand éventail de cas. Au total, 764 conférences ont eu lieu en 2019-2020, contre 604 au cours de l'exercice précédent et 155 pendant la première année du programme.
2. *Partage de documents et utilisation efficace du temps consacré à l'audience* : En février 2017, la CCC a lancé un projet pilote visant à assurer le partage de documents plus rapide entre les parties et la Commission et à favoriser une utilisation efficace du temps d'audience. En 2019-2020, ce projet a été officiellement conclu et les nouveaux processus ont été adoptés à titre de procédure opérationnelle régulière.

Recrutement de membres, formation, formation continue et assurance de la qualité

1. *Recrutement* : En 2019-2020, la CCC a tenu sept concours de recrutement pour les postes d'avocats, de psychiatres, de médecins, d'infirmières ou d'infirmiers de la catégorie supérieure, de vice-présidents et de membres du public. Le recrutement, les entrevues et la recommandation de nouveaux membres fondés sur le mérite se sont déroulés conformément aux exigences de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*. En 2019-2020, 54 nouveaux membres ont été nommés à la CCC, soit 15 avocats, 5 médecins, 4 psychiatres, 7 infirmières et 23 membres du public. Quarante-cinq membres ont été renommés, dont la présidente. Quarante-cinq membres n'ont pas été renommés au cours de cette période.
2. *Formation des nouveaux membres*: La CCC a présenté son nouveau programme de formation des nouveaux membres, qui consiste en l'observation d'audiences, une

formation en classe et la participation à des comités d'audiences avec des membres chevronnés agissant comme mentors. Étant donné le changement important de la composition, la formation des nouveaux membres a été priorisée. Voir la section Formation et perfectionnement des membres de ce rapport pour plus de détails.

3. *Évaluation du rendement* : La CCC a continué à évaluer le rendement de ses membres dans le cadre d'un programme amélioré d'évaluation du rendement. Ce programme permet de surveiller la qualité du processus décisionnel et exige que chaque membre fasse l'objet d'au moins une évaluation de rendement au cours de son mandat. En 2019-2020, la CCC a effectué six examens dans le cadre du programme d'évaluation du rendement.
4. *Examen des motifs* : La CCC a créé des mécanismes permettant de revoir chaque ordonnance, ainsi que les appuis et les motifs des décisions qui sont publiés afin d'évaluer la formation individuelle ou les besoins en matière de soutien et les besoins systémiques. Ces examens s'effectuent de façon continue tout au long de l'exercice financier.
5. *Formation en cours d'emploi* : En raison de la complexité croissante des questions soumises à la CCC et du roulement parmi les membres plus chevronnés, la Commission a poursuivi en 2019-2020 son programme de formation en cours d'emploi lancé en 2017-2018. De plus amples renseignements sur les programmes de formation des membres sont présentés au chapitre Formation et perfectionnement des membres du présent rapport.

Établissement du calendrier et administration

1. *Vidéoconférence* : La tenue d'audiences par vidéoconférence permet à la CCC d'offrir un service efficace aux parties dans l'ensemble de la province, tout en appuyant la priorité du gouvernement en matière de réductions budgétaires et en réduisant l'impact environnemental des déplacements. En tant que membre du Réseau Télémédecine Ontario, financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la Commission n'a aucuns frais supplémentaires à assumer pour la tenue d'audiences vidéo par l'entremise du RTO. La capacité de la Commission de continuer à maintenir ou à accroître l'utilisation de vidéoconférences repose sur la disponibilité et la collaboration des établissements de soins de santé, des professionnels de la santé et du RTO dans la province.

En 2019-2020, la Commission a tenu plus de 20 % de l'ensemble des audiences à l'aide du service de vidéoconférence du RTO. Il s'agissait d'une augmentation remarquable par rapport à 2010-2011, la première année civile complète où la Commission était membre du RTO, et au cours de laquelle elle a tenu moins de 0,5 % de ses audiences par

vidéo. Cependant, le nombre de vidéoconférences n'a pratiquement pas changé entre 2019-2020 et l'exercice précédent. Les audiences vidéo, qui nécessitent un soutien important de la part de la Commission et du personnel des hôpitaux, ont été suspendues au cours des deux dernières semaines de l'exercice financier en raison de l'écllosion de COVID-19, ce qui a contribué à la stagnation des chiffres. Toutefois, l'absence de croissance globale des audiences vidéo était en grande partie attribuable à une diminution d'environ 30 % du nombre moyen d'audiences vidéo hebdomadaires au cours de la deuxième moitié de l'année, ce qui peut découler d'une érosion de l'accès dans les hôpitaux et les autres sites d'accueil des collectivités à l'échelle de la province.

2. *Appels* : Lorsqu'une partie fait appel d'une décision de la CCC devant la Cour supérieure de justice, la CCC est légalement tenue de préparer et de communiquer un compte rendu des délibérations, y compris une transcription officielle des délibérations, à toutes les parties et à la Cour. Le personnel administratif est responsable de la préparation des dossiers d'appel et de l'organisation des services. Le personnel administratif a préparé et délivré 82 dossiers d'appel en 2019-2020.
3. *Recrutement des membres et soutien à la formation* : Le personnel administratif a fourni un soutien pour le recrutement de membres, la formation et le perfectionnement en coordonnant l'affichage de sept recrutements, de huit séances de formation destinées aux nouveaux membres et de trois séances de formation internes.
4. *Traitement des opérations financières et responsabilité* : Le personnel financier continue de chercher à réaliser des économies qui lui permettent de s'acquitter de la charge de travail qui augmente constamment découlant du volume d'audiences et des changements organisationnels. En 2019-2020, la Commission a poursuivi les séances de formation financière en ligne à l'intention des membres qui avaient été commencées l'exercice précédent. Les séances individuelles et les séances interactives en petits groupes peu coûteuses ont bien été reçues par les membres et ont permis une formation personnalisée qui a amélioré l'efficacité globale de l'administration financière en ce qui concerne la rémunération des membres. En 2019-2020, nous avons également mis à l'essai un système de paiement automatique des membres réservés pour des journées d'audience, qui s'appuie sur le système de paiement automatique très efficace utilisé pour les séances de formation. Le projet pilote était toujours en place lorsque d'importants changements opérationnels globaux ont été apportés en raison de la COVID-19 et que le paiement automatique a été élargi afin de couvrir la majorité de la rémunération associée aux audiences. Il reste à voir si ces modifications du traitement des opérations financières seront efficaces à long terme.

Formation et perfectionnement des membres

La CCC dispose d'un programme de formation complet pour les nouveaux membres et les membres existants, qui est conçu pour s'assurer que la Commission dispose d'arbitres bien formés et hautement qualifiés. Le programme de formation de la Commission comprend la formation aux nouveaux membres, le mentorat, l'évaluation du rendement, des ressources de référence et la formation en cours d'emploi.

Formation aux nouveaux membres

La formation en personne de deux jours à l'intention des nouveaux membres avait pour but de présenter une vue d'ensemble du rôle du membre, des lois, des politiques et des règlements qui se rapportent aux activités de la CCC, alors qu'une formation à distance individuelle a été offerte lorsque le nombre de nouvelles nominations à un moment donné n'était pas suffisant pour permettre la tenue d'une séance en classe complète. Les nouveaux membres ont aussi été jumelés avec des mentors chevronnés ayant participé à des groupes de formation et ayant offert des avis et des conseils durant la période de formation. En 2019-2020, huit séances de formation en classe ont eu lieu au cours desquelles 48 nouveaux membres ont reçu une formation.

Formation supplémentaire pour les nouveaux membres qui président des audiences

La formation supplémentaire pour les nouveaux membres qui président des audiences a été mise sur pied afin de tenir compte de la complexité croissante des audiences, de la demande accrue à l'égard des membres avocats et du nombre important de nouveaux membres avocats. Cette formation a été donnée à deux reprises en 2019-2020 à trois membres avocats.

Formation relative à une question particulière

Une formation continue au sujet de questions clés a été fournie au cours du dernier exercice. La nature de cette formation dépend des intérêts émergents et des besoins découlant des changements législatifs, ainsi que des changements généraux ou spécifiques à la Commission

qui sont d'ordre juridique, administratif ou opérationnel. Étant donné qu'en 2019-2020, l'accent a été principalement mis sur le recrutement et la formation de nouveaux membres, une seule séance de formation relative à une question particulière a été tenue pour huit membres à propos des modifications apportées à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Questions juridiques

Nouvelles requêtes pouvant être présentées à la Commission du consentement et de la capacité en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

À compter du 1^{er} janvier 2020, la partie X de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (« LSEJF ») est entrée en vigueur, de sorte que de nouvelles requêtes pouvaient être présentées à la Commission du consentement et de la capacité à des fins d'examen. La partie X de la LSEJF a pour objet de donner aux enfants et aux jeunes un meilleur contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont échangés entre les fournisseurs de services et d'établir un cadre législatif visant à protéger la vie privée pour le secteur de l'enfance et de la jeunesse de l'Ontario. Elle établit de nouvelles règles relativement à la collecte, l'utilisation, la divulgation et l'accessibilité des renseignements personnels détenus par des fournisseurs de services agréés et financés par le ministère (qui ne sont pas déjà assujettis à la législation existante en matière de protection de la vie privée). Elle exige que les fournisseurs de services obtiennent le consentement d'un enfant ou d'un jeune relativement à la collecte, à l'utilisation et à l'échange de ses renseignements personnels. La capacité des enfants ou des jeunes à consentir repose sur leur capacité, et non sur leur âge.

Si un fournisseur de services détermine qu'un enfant ou un jeune n'est pas en mesure de consentir à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels, sa décision peut maintenant être examinée par la CCC. La nouvelle législation comporte également des dispositions concernant l'examen des décisions d'un mandataire spécial, ainsi que la nomination d'un représentant pour une personne incapable. Ces nouvelles requêtes et ces nouveaux pouvoirs sont très semblables à ceux dont dispose actuellement la Commission en vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (« LPRPS ») relativement aux renseignements personnels sur la santé (formules P1, P2, P3, P4 et P5).

La partie X (et le Règlement 191/18 y correspondant) de la LSEJF élargit les pouvoirs de la CCC, en date du 1^{er} janvier 2020, pour inclure les types de requêtes ci-dessous :

- 1) **Formule Y1** : Révision de la constatation d'incapacité faite par un fournisseur de services à l'égard d'un particulier (enfant ou jeune) en ce qui a trait à la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels (art. 304)
- 2) **Formule Y2** : Requête en vue de déterminer si un mandataire spécial (« MS ») a tenu compte des facteurs de consentement en ce qui concerne la collecte, l'utilisation ou la divulgation des renseignements personnels d'une personne incapable par un fournisseur de services (art. 302) (doit inclure une formule Y1 réputée)
- 3) **Formules Y3 et Y4** : Nomination d'un représentant par un particulier ou nomination d'un représentant proposé pour une personne incapable (art. 305) (doit inclure une formule Y1 réputée)
- 4) **Formule Y5** : Supprimer, modifier, suspendre ou ajouter une condition à laquelle est subordonnée la nomination d'un représentant, ou révoquer une nomination (p. 305[8] et [9])

Le critère de détermination de la capacité dans le cadre de ces nouvelles requêtes reste un test en deux parties inclus dans la définition suivante de « capable », au paragraphe 281 (1) de la LSEJF :

« capable » En mesure de comprendre les renseignements pertinents qui permettent de décider de consentir ou non à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels et de saisir les conséquences raisonnablement prévisibles de la décision de donner, de refuser ou de retirer son consentement. Le terme «capacité» a un sens correspondant.

Il convient de noter que les décisions de la CCC à l'égard de ces nouvelles requêtes ne sont pas assujetties à un droit d'appel à la Cour supérieure, contrairement aux autres requêtes en matière de capacité qui sont présentées devant la Commission.

Nouvelles règles de pratique de la Commission du consentement et de la capacité

Le 19 juin 2019, la Commission a publié de nouvelles règles de pratique, conformément à l'article 25.1 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, qui viennent mettre à jour et moderniser les pratiques et les procédures applicables à toutes les audiences devant la

Commission, en se fondant sur la version de 2004 des règles. Il s'agissait d'un travail et d'un projet de grande envergure pour la Commission, car il visait à garantir que les pratiques exemplaires en matière de règles et de procédures du Tribunal ont été prises en compte et mises en œuvre. Les règles ont été mises à la disposition des intervenants aux fins de consultation, et les commentaires reçus ont été pris en compte avant la publication de la version définitive.

Les règles ont pour objet d'établir un processus juste, équitable, accessible et compréhensible pour les parties à une audience devant la Commission. Les règles visent à faciliter l'accès à la Commission; à favoriser la tenue d'audiences fondées sur le respect; à favoriser un processus uniforme; à rendre les audiences moins accusatoires, s'il y a lieu; à rendre les audiences de la Commission aussi économiques que possible pour toutes les parties aux audiences en veillant à ce qu'elles se déroulent efficacement, dans le respect des délais impartis; à éviter que les audiences ne s'éternisent ou ne prennent du retard inutilement; et à aider la Commission à s'acquitter du mandat que lui confère la loi et à rendre des décisions justes et équitables dans les affaires dont elle est saisie.

Loi de 2020 sur les audiences tenues dans les instances devant les tribunaux (mesures provisoires)

Le 25 mars 2020, en réponse à l'effet important de l'éclosion de COVID-19, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté le projet de loi 188, *Loi de 2020 sur la mise à jour économique et financière*. Le projet de loi 188 a promulgué et modifié diverses lois pour aider les particuliers et les institutions en réponse aux circonstances entourant la COVID-19 et la sécurité publique. Dans le cadre de ces efforts, l'annexe 3 du projet de loi 188 a promulgué la *Loi de 2020 sur les audiences tenues dans les instances devant les tribunaux (mesures provisoires)* (la « Loi »). Cette Loi a habilité certains tribunaux à déterminer la façon dont les audiences peuvent être tenues devant eux, en plus de donner, spécifiquement aux tribunaux qui n'avaient pas déjà des règles en place relativement aux audiences électroniques et d'autres processus connexes, les moyens de tenir des audiences par voie électronique. De cette façon, les affaires administratives et réglementaires pouvaient se poursuivre de manière à assurer la protection de la sécurité publique.

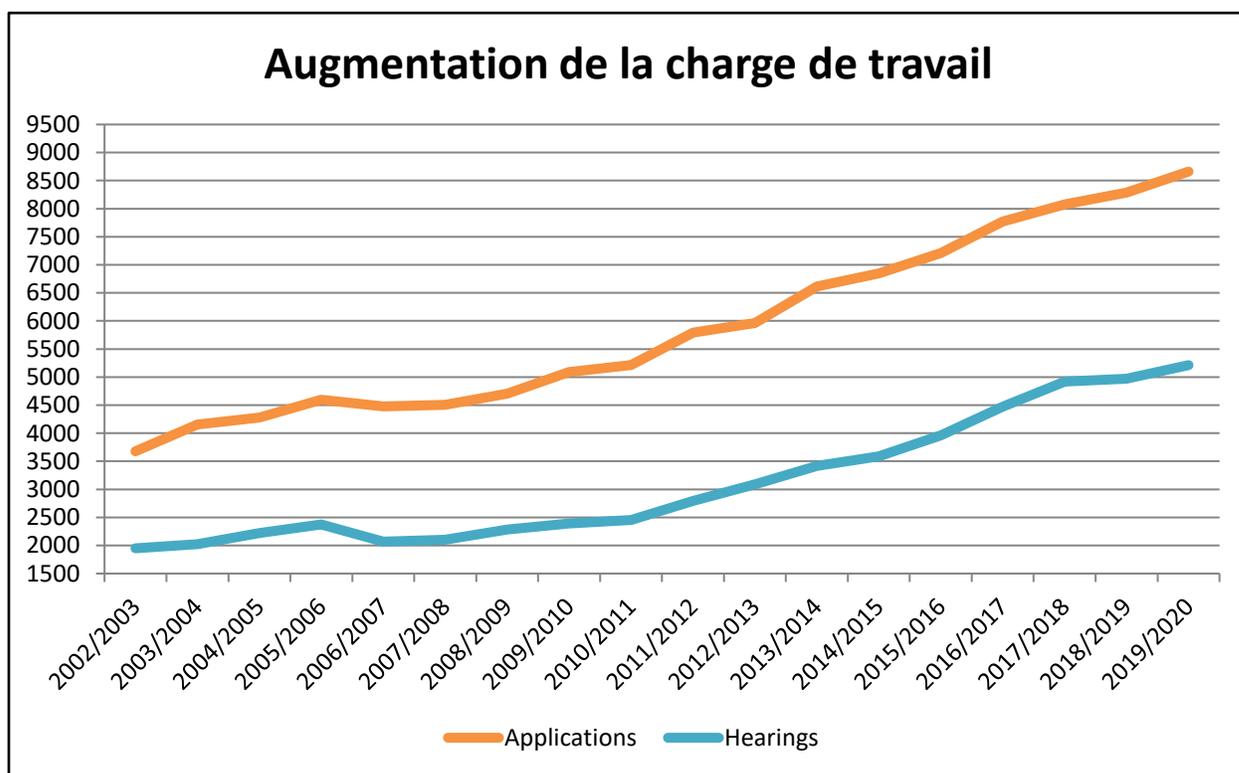
Étant donné que la Commission du consentement et de la capacité avait déjà mis en œuvre de nouvelles règles de pratique qui autorisaient les audiences électroniques, ainsi que d'autres procédures et pouvoirs nécessaires dans le cadre des instances à distance et électronique du tribunal, la Commission n'était pas tenue d'attendre l'adoption de cette

nouvelle Loi. Elle était déjà bien placée pour répondre aux besoins des membres vulnérables de la société et de ceux qui dépendent des services du tribunal de la Commission, sans délai ni report d'audiences. En fin de compte, l'important travail qu'a entrepris la Commission en vue de la publication des nouvelles règles de pratique en juin 2019 l'a placée dans une excellente position pour répondre de façon proactive au grand nombre de questions qui ont découlé de la pandémie de COVID-19.

Gestion de cas

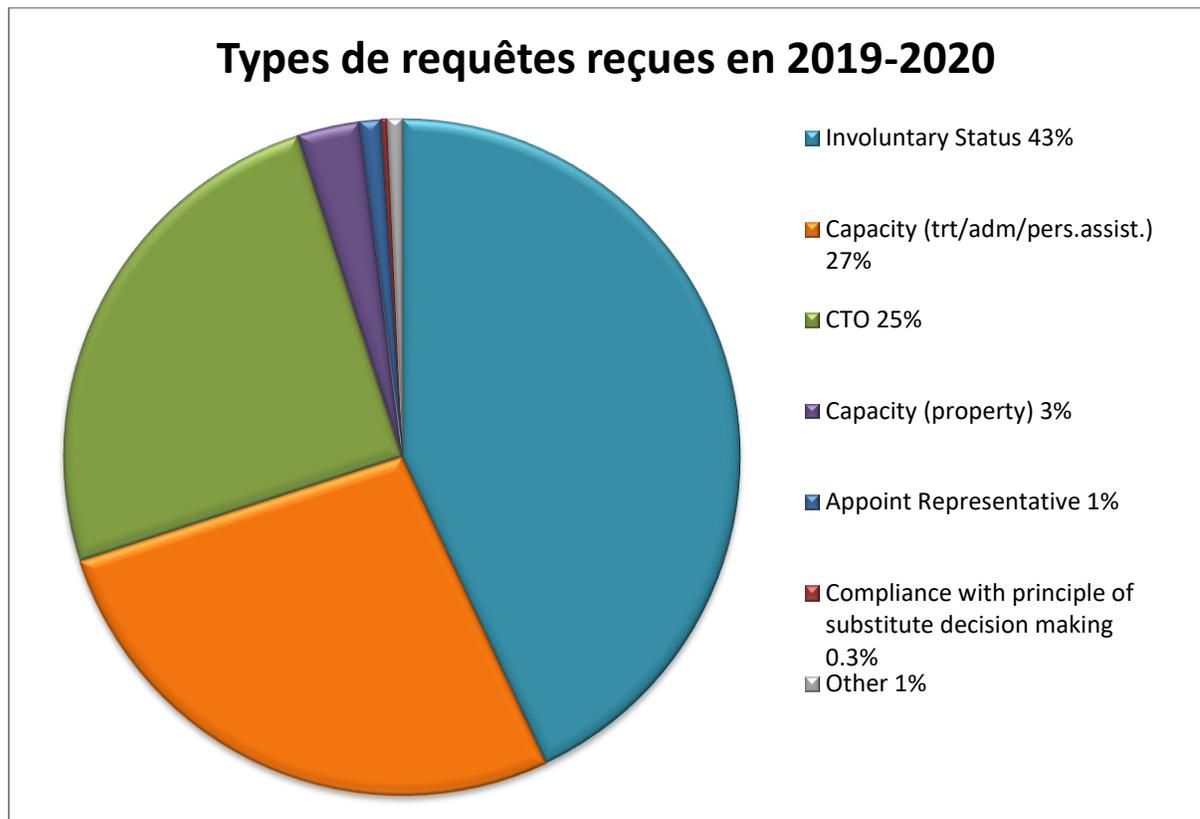
Augmentation de la charge de travail

La CCC a l'obligation d'accepter et de traiter toutes les requêtes présentées et de tenir des audiences dans les délais prescrits par la loi sans égard à l'augmentation des volumes ou à d'autres facteurs. Pour l'exercice 2019-2020, le nombre de requêtes reçues a dépassé 8600, et plus de 5200 audiences ont été tenues partout dans la province. Il s'agit d'une augmentation d'environ 135 % du nombre de requêtes et de 165 % du nombre d'audiences depuis le regroupement des activités de la province.



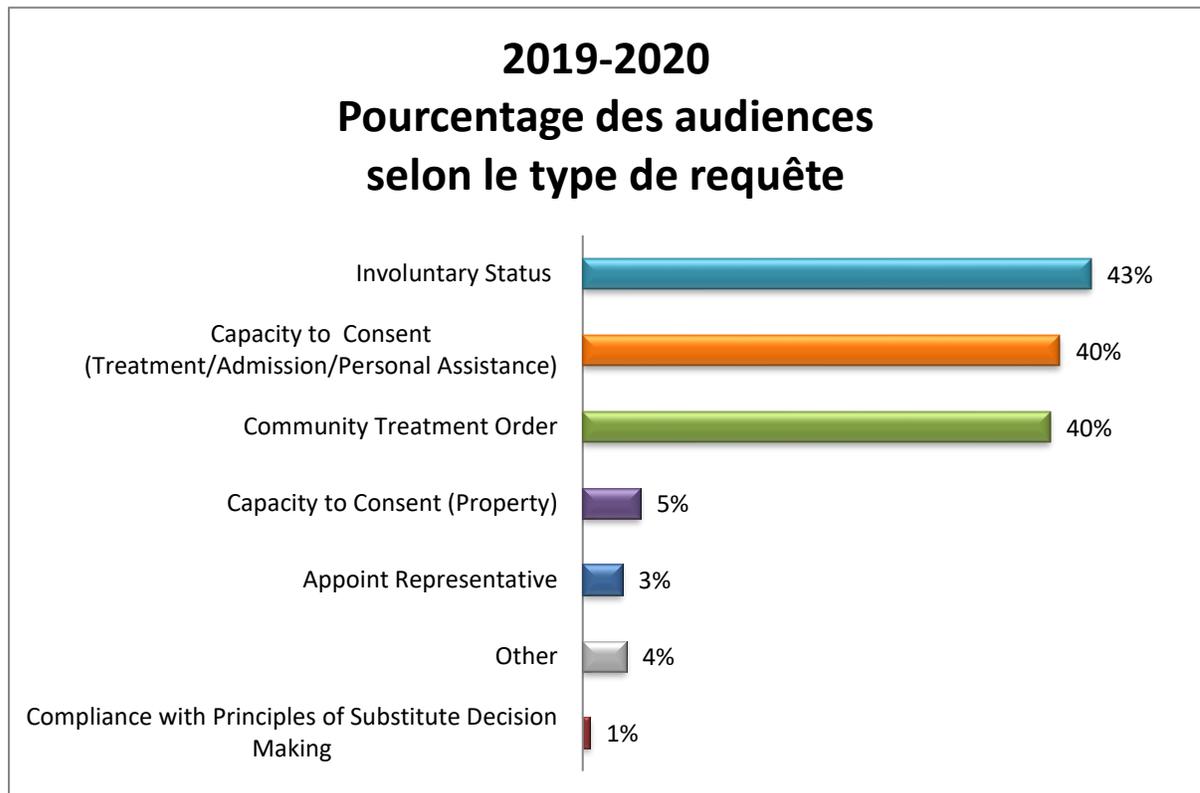
Requêtes soumises à la Commission

En 2019-2020, la Commission a reçu un total de 8661 requêtes. La majorité des requêtes présentées à la CCC se divisait en trois types : 43 % concernaient la révision d'une décision d'admission en cure obligatoire, 27 % concernaient la révision d'une constatation d'incapacité de consentir (à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle), et 25 % concernaient la révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.



Requêtes examinées durant les audiences

En 2019-2020, la CCC a tenu un total de 5213 audiences. La majorité des audiences tenues concernait la révision de trois types de requêtes : 43 % concernaient une requête relative au statut de malade en cure obligatoire, 40 % concernaient une requête relative à une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 40 % concernaient une requête relative à une ordonnance de traitement en milieu communautaire. Veuillez noter que le total de toutes les audiences selon le type de requête est supérieur à 100 % parce que plus d'une requête peut être examinée au cours d'une audience.



Appels

Les parties à une instance devant la CCC ont le droit d’interjeter appel d’une décision devant la Cour supérieure de justice de l’Ontario dans les sept jours suivant la décision de la CCC. Lorsque des parties interjettent appel d’une décision de la Commission, cette dernière est chargée de créer et de soumettre un dossier d’appel, et de remettre une copie certifiée des transcriptions à chacune des parties et à la Cour.

En moyenne, 56 décisions de la CCC par année ont fait l’objet d’un appel de 2003 à 2015. En 2016, une hausse marquée du nombre d’appels, qui est passé à 123, était attribuable à des changements apportés à Aide juridique Ontario. De 2017 à 2019, la moyenne était de 84 par année. En pourcentage, le nombre d’appels par rapport au nombre total de requêtes a diminué, passant d’environ 1,5 % des requêtes reçues en 2003 à environ 1 % de toutes les requêtes de 2019. Bien qu’il n’y ait pas de corrélation directe entre les requêtes reçues et les appels, cette comparaison met en contexte l’augmentation du nombre d’appels au fil du temps.

Le tableau suivant présente le nombre d’appels reçus par la CCC et leurs résultats au niveau de la Cou. Les renseignements sur les appels visent l’année civile et non l’exercice financier. Il convient de noter que les résultats d’appel peuvent ne pas correspondre à l’année civile à laquelle l’appel a été déposé ni à l’année de la décision de la CCC.

ANNÉE	RETIRÉS OU ABANDONNÉS	REJETÉS	ACCUEILLIS	INDÉTERMINÉS OU OUVERTS	FERMÉS PAR L’ADMINISTRATION DE LA CCC	TOTAL
2 003	27	9	2	6	12	56
2 004	17	8	1	7	4	37
2 005	22	14	3	7	3	49
2 006	23	17	0	6	4	50
2 007	27	18	0	6	5	56
2 008	15	16	1	5	7	44
2 009	18	16	3	4	5	46
2 010	27	19	1	1	10	58
2 011	30	18	4	4	7	63
2 012	20	15	2	10	2	49
2 013	25	19	1	14	3	62
2 014	22	26	4	8	6	66
2 015	30	30	6	25	4	95
2 016	40	27	2	51	3	123
2 017	23	15	4	50	3	95
2 018	25	5	0	34	9	73
2 019	16	5	1	58	5	85

Finances

De 2000-2001 à 2017-2018, la CCC a subi des pressions budgétaires annuelles d'environ 1 à 2 millions de dollars au cours de la plupart des exercices financiers en raison principalement des augmentations cumulatives de la charge de travail. Les redressements dans l'affectation budgétaire en 2018-2019 ont mieux harmonisé les ressources allouées avec les besoins opérationnels de la Commission en réponse à la demande accrue de services. L'affectation budgétaire de la Commission pour l'exercice 2019-2020 était de 8 576 900 \$, soit une réduction de 5,5 % par rapport à 2018-2019. Les dépenses totales pour l'exercice étaient d'environ 1 % inférieures à l'affectation, c'est-à-dire de 8 478 113 \$.

L'accroissement de la charge de travail est supérieur aux augmentations à long terme des dépenses de la CCC. Depuis 2009-2010, les dépenses réelles ont augmenté de 50 %, tandis que le nombre d'audiences a connu une hausse de 112 %. En 2019-2020, les dépenses totales ont diminué d'environ 1 % par rapport aux dépenses de l'exercice précédent, en dépit de l'augmentation de 4 à 5 % du nombre de requêtes et d'audiences d'un exercice à l'autre.

La rémunération des membres est dictée par la demande et le volume d'audiences. La CCC déploie des efforts considérables pour créer des calendriers des audiences qui sont réalisables sur le plan logistique et économique en ce qui concerne le déploiement des arbitres, tout en assurant le respect de toutes les obligations légales et procédurales. Le total des dépenses quotidiennes pour les personnes nommées à temps partiel en 2019-2020 s'élevait à 5 179 284 \$, et le salaire et les avantages sociaux des personnes nommées à temps plein étaient de 547 188 \$.

La CCC exerce un contrôle financier prudent en veillant à ce que toutes les demandes de règlement des membres et les factures des fournisseurs soient conformes aux lignes directrices et directives de la Commission et du gouvernement, et continue de réévaluer tous les aspects de son fonctionnement pour améliorer le rendement administratif et mettre en place des stratégies de réduction ou de prévention des coûts, au besoin. Par exemple, l'intégration des vidéoconférences dans le modèle d'audience permet depuis longtemps d'éviter des coûts évalués entre un et deux millions de dollars en indemnités quotidiennes et en frais de déplacement chaque année. La plupart des ACDF de la CCC sont des dépenses liées directement à la tenue des audiences, et la Commission surveille minutieusement les paiements effectués aux membres et aux fournisseurs de services connexes, conformément aux priorités du gouvernement en matière de contrainte budgétaire et de responsabilisation. La CCC examine aussi minutieusement les dépenses opérationnelles de moindre importance

dans le but d'apporter des améliorations continues et d'accroître le rapport coût-efficacité. Par exemple, de nombreuses séances de formation sont passées au format numérique, des changements ont été apportés aux services de télécommunications, l'achat de fournitures de bureau a été réduit et l'utilisation de la transmission numérique de documents a été encouragée. Bien que modestes, ensemble, ces améliorations témoignent de l'engagement continu de la Commission envers une gestion responsable des ressources publiques.

Compte rendu des dépenses
du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

	Affectatio n	Dépenses réelles	Excédent (déficit)
<u>CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Salaires et traitements	1 299 100	1 363 766	(64 666)
Avantages	188 400	176 184	12 216
Total partiel	1 487 500 \$	1 539 950 \$	(52 450 \$)
<u>AUTRES CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Transports et communications	580 300	432 225	148 075
Services, y compris l'hébergement	6 501 500	6 482 351	19 149
Fournitures et matériel	7 600	23 587	(15 987)
Total partiel	7 089 400 \$	6 938 163 \$	151 237 \$
TOTAL – CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 576 900 \$	8 478 113 \$	98 787 \$

Membres de la Commission du consentement et de la capacité et rémunération

Membres de la Commission au 31 mars 2020

Nom	Prénom	Type de membre*	Date de la première nomination	Date de fin du mandat	Indemnité journalière	Rémunération 2019-2020
Présidente						
Creal	Marg	A	11 mars 2015	10 mars 2022	S.O.	223 581,28 \$
Vice-présidents à temps plein						
Newman	Michael	A	1 ^{er} septembre 2017	31 août 2022	S.O.	141 131,21 \$
Patton	Lora	A	11 juillet 2017	10 juillet 2022	S.O.	142 516,24 \$
Vice-présidents à temps partiel						
Bhatla	Rajiv	Ps	22 novembre 2000	23 avril 2023	788 \$	8 437,57 \$
Jacob	Judith	A	3 avril 1995	2 avril 2022	788 \$	16 384,97 \$
Lester	Nina	A	17 juin 2009	10 avril 2023	788 \$	125 817,49 \$
Strang	Gary	Pu	24 septembre 2003	14 janvier 2021	583 \$	97 401,18 \$
Membres à temps partiel						
Alatishe	Yuri	Ps	19 mars 2014	18 mars 2023	788 \$	9 062,00 \$
Alexander	Hilary	Pu	20 décembre 2019	19 décembre 2021	472 \$	1 546,21 \$
Allen	Susan	A	31 octobre 2019	30 octobre 2021	788 \$	8 749,52 \$
Ambrosini	Daniel	A	22 juin 2016	31 décembre 2022	788 \$	168 411,91 \$
Andrade	Donna	I	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	5 094,82 \$
Anweiler	Jane	A	31 octobre 2019	30 octobre 2021	788 \$	11 928,69 \$
Arciszewska	Halszka	Ps	17 juin 2015	16 juin 2020	788 \$	0,00 \$
Beasley	Geoffrey	A	18 mai 2016	17 mai 2021	788 \$	46 763,72 \$
Beaton	Marilyn	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	6 520,11 \$
Bessner	Ronda	A	13 août 2014	15 août 2024	788 \$	46 497,45 \$
Booth	Hazel	I	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	12 790,06 \$
Bouvier	Andre	Pu	5 mars 2020	4 mars 2022	472 \$	0,00 \$
Braden	Donald	Ps	6 octobre 1999	17 octobre 2024	788 \$	788,00 \$
Brisson	Kim	Pu	8 février 2018	26 février 2023	472 \$	25 886,76 \$
Brook	Shelley	Ps	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	3 369,38 \$
Bruckmann	Elisabeth	A	20 juin 2012	19 juin 2022	788 \$	35 745,31 \$
Buckingham	Robert	Ps	9 octobre 2013	11 décembre 2022	788 \$	55 377,38 \$
Bullbrook	Jane	A	28 novembre 2019	27 novembre 2021	788 \$	4 537,80 \$
Cato	Kimberly	Pu	17 août 2017	12 septembre 2022	472 \$	28 792,00 \$
Cavanaugh	David	A	31 mai 2017	15 août 2022	788 \$	35 120,35 \$
Chandrasena	Ranjith	Ps	1 ^{er} juin 1986	8 avril 2023	788 \$	11 032,00 \$
Charbonneau	Yoland	Ps	23 août 1993	2 avril 2022	788 \$	72 591,10 \$

Chenoweth	Frederick	A	28 janvier 2015	27 janvier 2025	788 \$	9 184,28 \$
Chillman	Brian	A	15 janvier 2016	14 janvier 2021	788 \$	55 608,36 \$
Clapp	Suzanne	A	30 octobre 2013	11 décembre 2024	788 \$	68 960,83 \$
Cohen	Alina	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	3 564,41 \$
Cook	Peter	Ps	4 juillet 2001	25 juillet 2024	788 \$	47 904,96 \$
Corey	JoAnn	Ps	17 août 2017	12 septembre 2022	788 \$	15 135,03 \$
Danbrook	Catherine	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	3 681,59 \$
Decaria	Jennifer	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	4 980,41 \$
Doyle	Patricia	M	17 octobre 2019	16 octobre 2021	788 \$	7 798,48 \$
Drouin	Danielle	I	17 octobre 2019	16 octobre 2021	788 \$	11 273,83 \$
Duggan	Stephen	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	7 818,93 \$
Earle	Julie	I	17 octobre 2019	16 octobre 2021	788 \$	5 271,44 \$
Edwards	Virginia	Ps	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2022	788 \$	47 049,03 \$
Ewer	Diane	A	15 janvier 2016	14 janvier 2021	788 \$	62 915,03 \$
Ferencz	Joseph	Ps	15 janvier 2007	14 janvier 2023	788 \$	10 244,00 \$
Flanagan	Curt	A	25 mars 2020	24 mars 2022	788 \$	0,00 \$
Forget	Martin	Pu	12 mars 2020	11 mars 2022	472 \$	0,00 \$
Franklin	Ronald	A	2 décembre 2015	1 ^{er} décembre 2020	788 \$	19 852,16 \$
Galbraith	Donald	Ps	13 janvier 1994	8 avril 2023	788 \$	75 077,36 \$
Geist	Rose	Ps	27 février 2008	26 février 2021	788 \$	10 244,00 \$
Giroux	Maurice	Pu	11 juillet 2017	25 septembre 2022	472 \$	28 612,96 \$
Goodman	R. Gail	A	21 novembre 2019	20 novembre 2021	788 \$	2 010,76 \$
Gopidasan	Balaji	Ps	9 mars 2016	8 mars 2021	788 \$	0,00 \$
Gorewicz	Harvey	Pu	14 février 2020	13 février 2022	472 \$	22 808,99 \$
Grange	Hamlin	Pu	9 février 2011	8 février 2021	472 \$	15 549,99 \$
Hackett	R. Andrew	Ps	18 mars 2015	8 avril 2021	788 \$	148 252,69 \$
Hanbidge	John	A	15 janvier 2016	14 janvier 2021	788 \$	57 290,30 \$
Hand	Karen	Ps	4 mai 2011	3 mai 2021	788 \$	13 980,21 \$
Handelman	Mark	A	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	59 722,26 \$
Handsor	Julie	Pu	31 octobre 2019	30 octobre 2021	472 \$	3 906,21 \$
Harris	Janet	Pu	19 octobre 2016	11 décembre 2022	472 \$	27 913,10 \$
Harris	Yvonne	Pu	18 octobre 2017	17 octobre 2022	472 \$	24 544,00 \$
Harvie	Elizabeth	A	17 août 2017	25 septembre 2022	788 \$	75 538,51 \$
Heakes	Susan	A	21 novembre 2019	20 novembre 2021	788 \$	2 010,76 \$
Herne	Jill	Pu	28 septembre 2016	13 novembre 2022	472 \$	48 212,37 \$
Hodgson-Harris	Loree	A	18 mai 2016	31 décembre 2022	788 \$	48 214,72 \$
Hoe	Walter	Ps	15 janvier 2016	14 janvier 2021	788 \$	3 546,00 \$
Hopgood	Derek	Ps	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	0,00 \$
Johnson	Slavo	Pu	14 avril 2010	13 avril 2020	472 \$	47 256,97 \$

Johnston	Anita	Ps	11 avril 2018	10 avril 2020	788 \$	47 701,17 \$
Karrass	Robert	A	4 novembre 2015	3 novembre 2020	788 \$	29 088,07 \$
Kay	Gary	Ps	8 septembre 2015	7 septembre 2020	788 \$	50 432,00 \$
Kindiak	Darlene	Pu	17 octobre 019	16 octobre 2021	472 \$	10 294,48 \$
Kirkpatrick	Kimberley	I	17 octobre 2019	16 octobre 2021	788 \$	7 896,30 \$
Koyama	Ken	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	4 427,04 \$
Krasnik	Catherine	Ps	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2022	788 \$	0,00 \$
Krause	Pamela	A	26 juillet 2019	25 juillet 2021	788 \$	32 109,65 \$
Kukreja	Kanwal Deep Singh	Ps	21 octobre 2015	20 octobre 2020	788 \$	0,00 \$
Ladouceur Beauchamp	Renee	Pu	25 octobre 2019	24 octobre 2021	472 \$	9 534,40 \$
Lakra	Rekha	A	8 mai 2013	31 décembre 2024	788 \$	103 282,36 \$
Langlois	David	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	4 410,76 \$
Liddle	John	A	15 janvier 2016	14 janvier 2021	788 \$	84 954,58 \$
Links	Paul	Ps	14 septembre 2016	13 novembre 2022	788 \$	23 640,00 \$
List	Stephen	Ps	3 mai 2006	25 juillet 2024	788 \$	5 516,00 \$
Lossing	Julie	I	25 octobre 2019	24 octobre 2021	788 \$	5 869,24 \$
Lyn	Leonard	A	17 octobre 2019	16 octobre 2021	788 \$	1 793,38 \$
Manchanda	Rahul	Ps	17 juin 1993	2 avril 2020	788 \$	35 892,04 \$
Maraj	Sabita	Pu	15 septembre 2010	14 septembre 2020	472 \$	24 849,98 \$
Martschenko	Linda	A	15 janvier 2016	14 janvier 2021	788 \$	114 884,97 \$
Matheson	Charles	Pu	31 octobre 2019	30 octobre 2021	472 \$	5 322,21 \$
McFadden	David	Pu	24 février 2016	23 février 2021	472 \$	48 863,38 \$
Meier	Helen Rosemary	Ps	1 ^{er} juin 1986	2 avril 2020	788 \$	29 944,00 \$
Menezes	Natasja	Ps	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	10 325,51 \$
Merrifield	Thomas	A	31 octobre 2019	30 octobre 2021	788 \$	12 037,39 \$
Mills	Janette	A	25 octobre 2019	24 octobre 2021	788 \$	3 532,41 \$
Murphy	Patrick	A	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	9 836,40 \$
Nathanson	Jay	Ps	29 janvier 2014	30 janvier 2023	788 \$	11 032,00 \$
Nemet	Joseph	A	17 août 2017	12 septembre 2022	788 \$	57 021,33 \$
Neuburger	Sheila	Pu	31 octobre 2019	30 octobre 2021	472 \$	2 962,21 \$
Nytko	Barbara	Pu	31 octobre 2019	30 octobre 2021	472 \$	4 378,21 \$
Papatheodorou	George	Ps	4 novembre 2015	3 novembre 2020	788 \$	78 419,59 \$
Pellettier	John	Ps	2 octobre 2002	11 décembre 2022	788 \$	67 246,27 \$
Pilon	Brigitte	A	26 avril 2017	29 novembre 2020	788 \$	112 588,36 \$
Pooran	Brendon	A	22 février 2011	21 février 2021	788 \$	5 814,90 \$
Power	Martina	Ps	9 avril 2014	8 avril 2024	788 \$	115 958,79 \$
Proops	Simon	Pu	21 février 2018	26 février 2023	472 \$	23 600,00 \$
Qadeer	Susan	Pu	21 octobre 2015	20 octobre 2020	472 \$	29 719,71 \$

Raina	Shashi	A	9 décembre 2015	8 décembre 2020	788 \$	63 148,70 \$
Rainboth	Robert	Pu	17 août 2017	12 septembre 2022	472 \$	28 084,00 \$
Ranger	Nathalie	M	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	4 266,07 \$
Rasminsky	Frances	Pu	13 septembre 2017	12 septembre 2022	472 \$	45 831,20 \$
Ribeyre	Anne-Sophie	Pu	25 octobre 2019	24 octobre 2021	472 \$	1 546,21 \$
Roblin	Blair	A	28 novembre 2019	27 novembre 2021	788 \$	2 798,76 \$
Rosen	Lonny	A	18 juillet 2012	17 juillet 2022	788 \$	7 214,28 \$
Sarjeant	Jennifer	M	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	8 844,62 \$
Schofield	Carol	Pu	25 mars 2020	24 mars 2022	472 \$	0,00 \$
Scrutton-Fulford	Jill	A	28 novembre 2019	27 novembre 2021	788 \$	6 015,98 \$
Sharma	Sangita	M	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	217,38 \$
Shoucri	Rami	M	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	4 945,38 \$
Shugar	Gerald	Ps	4 juillet 2001	3 juillet 2022	788 \$	28 721,25 \$
Silver	Laura	A	18 mai 2016	31 décembre 2022	788 \$	140 777,54 \$
Silverman	Marvin	Ps	11 juillet 1990	2 avril 2023	788 \$	102 046,00 \$
Skrypniak	Andrew	Pu	24 février 2016	23 février 2021	472 \$	40 517,13 \$
Stevenson	Cameron	Ps	5 juin 1996	4 juin 2022	788 \$	0,00 \$
Stewart	Ross	A	24 février 2016	23 février 2021	788 \$	109 813,52 \$
Stuart	Glenn	A	4 novembre 2015	3 novembre 2020	788 \$	73 267,68 \$
Tackaberry	Debra	Pu	25 mars 2020	24 mars 2022	472 \$	0,00 \$
Tomaszewski	Katherine	A	28 novembre 2019	27 novembre 2021	788 \$	4 494,32 \$
Tulotsang	Dolkar	Pu	17 octobre 2019	16 octobre 2021	472 \$	4 915,31 \$
Uchendu	Kate	I	31 mai 2017	25 juillet 2022	788 \$	81 109,66 \$
Vaillancourt	Timothy	Pu	5 décembre 2012	4 décembre 2022	472 \$	44 278,50 \$
Velamoor	Varadaraj	Ps	31 mai 2017	25 juillet 2022	788 \$	47 943,01 \$
Veltman	Albina	Ps	11 juillet 2017	25 juillet 2022	788 \$	21 053,17 \$
Vivona	Francesca	Pu	31 octobre 2019	30 octobre 2021	472 \$	2 718,07 \$
Vora	Arpana	Pu	11 avril 2018	10 avril 2020	472 \$	19 352,00 \$
Warr	Anthony	Pu	5 décembre 2012	4 décembre 2022	472 \$	42 154,49 \$
Whitehead	Katherine	M	12 avril 2017	11 avril 2023	788 \$	13 002,00 \$
Williams	Eugene	A	5 janvier 2006	30 janvier 2023	788 \$	91 296,58 \$
Woodman	Mary	I	29 août 2019	28 août 2021	788 \$	15 610,55 \$
Woogh	Carolyn	Ps	9 octobre 2013	11 décembre 2022	788 \$	65 838,75 \$
Zeath	F. Zeenath	A	7 mars 2018	11 mars 2023	788 \$	53 869,31 \$

* Types de membres :

A – Avocat ou avocate

Ps – Psychiatre

M – Médecin

I – Infirmier ou infirmière de la catégorie supérieure

Pu – Public

**Membres dont le mandat a pris fin
entre le 1^{er} avril 2019 et le 30 mars 2020**

Nom	Prénom	Type de membre *	Date de la première nomination	Date de fin du mandat	Indemnité journalière	Rémunération 2019-2020
Vice-présidents à temps partiel						
Laskin	Barbara	Pu	29 novembre 2017	28 novembre 2019	583 \$	16 082,76 \$
Phillion	Paul	Pu	13 avril 2016	31 décembre 2019	583 \$	26 606,91 \$
Membres à temps partiel						
Basiaco	Nicole	I	10 mai 2017	9 mai 2019	788 \$	10 013,03 \$
Bricknell	Stacey	I	26 avril 2017	25 avril 2019	788 \$	0,00 \$
Bryant	Sally	A	18 avril 2011	28 février 2020	788 \$	43 109,05 \$
Bulmer	M. Krista	A	15 avril 2015	13 septembre 2019	788 \$	90 117,31 \$
Capponi	Pat	Pu	6 avril 2011	14 février 2020	472 \$	944,00 \$
Comiskey	Bernard	A	2 novembre 2005	1 ^{er} novembre 2019	788 \$	67 831,03 \$
Cornell	Deane	Pu	30 juin 2016	31 décembre 2019	472 \$	9 204,00 \$
Cumming	Deborah	Pu	14 septembre 2016	13 septembre 2019	472 \$	4 248,00 \$
Cyr	James	Pu	26 avril 2017	25 avril 2019	472 \$	4 207,31 \$
Darby	Padraig	Ps	28 juin 2017	27 juin 2019	788 \$	7 092,00 \$
Druick	Dwight	Pu	18 octobre 2017	17 octobre 2019	472 \$	9 676,00 \$
Freeland	Alison	Ps	30 mai 2006	29 mai 2019	788 \$	0,00 \$
Gorewicz	Harvey	Pu	13 septembre 2017	12 septembre 2019	472 \$	22 808,99 \$
Habib	Rami	M	29 août 2019	17 janvier 2020	788 \$	1 793,38 \$
Hennessy	Michael	A	21 août 2003	20 août 2019	788 \$	1 970,00 \$
Howell	Ileen	Pu	17 février 2010	16 février 2020	472 \$	23 665,09 \$
Khaliq	Yasmin	Pu	17 août 2017	16 août 2019	472 \$	1 888,00 \$
Kovach	Gloria	Pu	21 février 2019	12 mars 2020	472 \$	47 484,83 \$
Lau	Joanne	A	31 mai 2017	30 mai 2019	788 \$	14 276,38 \$
Lougheed	Taylor	Ps	20 décembre 2016	19 décembre 2019	788 \$	7 880,00 \$
Martin	Neasa	Pu	11 juillet 2017	10 juillet 2019	472 \$	8 968,00 \$
McCurley	Robert	Ps	14 avril 2010	16 août 2019	788 \$	24 903,52 \$
Mclsaac	Jane	Pu	14 septembre 2016	13 novembre 2019	472 \$	18 049,93 \$
McKnight	Constance	Pu	8 septembre 2009	11 septembre 2019	472 \$	10 595,59 \$
Norma	Nicholson	Pu	25 octobre 2019	17 janvier 2020	472 \$	1 009,10 \$
Okon	Augustine	Pu	28 septembre 2016	13 novembre 2019	472 \$	12 508,00 \$
Ostapchuk	Patricia	Pu	28 janvier 2015	27 janvier 2020	472 \$	30 891,59 \$
Palmer	Andrew	Pu	11 juillet 2017	10 juillet 2019	472 \$	16 397,93 \$
Pateman	Henry	Pu	1 ^{er} novembre 2017	31 octobre 2019	472 \$	26 269,24 \$
Persad	Emmanuel	Ps	24 mars 2004	23 mars 2020	788 \$	80 185,77 \$

Power	Timothy	A	11 juillet 2017	10 juillet 2019	788 \$	22 892,76 \$
Razmy	Ajmal	Ps	1 ^{er} mars 2017	28 février 2020	788 \$	0,00 \$
Reynolds	Graham	A	11 juillet 2017	10 juillet 2019	788 \$	12 594,41 \$
Rowlands	Joyce	Pu	1 ^{er} novembre 2017	31 octobre 2019	472 \$	16 992,00 \$
Shecter	Trudy	Pu	11 juillet 2017	10 juillet 2019	472 \$	12 190,62 \$
Trainor	John	Pu	7 mars 2018	6 mars 2020	472 \$	20 361,10 \$
Vale Peters	Miriam	A	30 mai 2016	31 décembre 2019	788 \$	18 387,58 \$
von Zweck	Claudia	Pu	17 août 2017	16 août 2019	472 \$	8 968,00 \$
Waisglass-Bettel	Debra	Pu	26 octobre 2005	25 octobre 2019	472 \$	8 561,10 \$
Waldenberg	Samuel	Ps	10 février 2016	31 mai 2019	788 \$	3 152,00 \$
Ward	Mary	Pu	28 juin 2017	27 juin 2019	472 \$	7 714,76 \$
Wells	Laurie	M	18 mai 2017	17 mai 2019	788 \$	788,00 \$
Wilson	Wendy	Ps	11 avril 2018	21 novembre 2019	788 \$	41 818,35 \$

* Types de membres :

A – Avocat ou avocate

Ps – Psychiatre

M – Médecin

I – Infirmier ou infirmière de la catégorie supérieure

Pu – Public

Membres dont le mandat a été renouvelé en 2019-2020 au moyen de dérogations en vertu de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*

Nom	Prénom	Type de membre *	Date de la première nomination	Date de la dérogation	Date de fin du mandat
Vice-présidents à temps plein					
Newman	Michael	A	1 ^{er} septembre 2017	1 ^{er} septembre 2019	31 août 2022
Patton	Lora	A	11 juillet 2017	11 juillet 2019	10 juillet 2022
Vice-présidents à temps partiel					
Bhatla	Rajiv	Ps	22 novembre 2000	24 avril 2020	23 avril 2023
Membres à temps partiel					
Alatishe	Yuri	Ps	19 mars 2014	19 mars 2020	18 mars 2023
Ambrosini	Daniel	A	22 juin 2016	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2022
Bessner	Ronda	A	13 août 2014	16 août 2019	15 août 2024
Braden	Donald	Ps	6 octobre 1999	18 octobre 2019	17 octobre 2024
Brisson	Kim	Pu	8 février 2018	27 février 2020	26 février 2023
Buckingham	Robert	Ps	9 octobre 2013	12 décembre 2019	11 décembre 2022
Cato	Kimberly	Pu	17 août 2017	13 septembre 2019	12 septembre 2022
Cavanaugh	David	A	31 mai 2017	16 août 2019	15 août 2022
Chandrasena	Ranjith	Ps	1 ^{er} juin 1986	4 avril 2019	3 avril 2020
Chenoweth	Frederick	A	28 janvier 2015	28 janvier 2020	27 janvier 2025
Clapp	Suzanne	A	30 octobre 2013	12 décembre 2019	11 décembre 2024
Cook	Peter	Ps	4 juillet 2001	26 juillet 2019	25 juillet 2024
Corey	JoAnn	Ps	17 août 2017	13 septembre 2019	12 septembre 2022
Ferencz	Joseph	Ps	15 janvier 2007	15 janvier 2020	14 janvier 2023
Galbraith	Donald	Ps	13 janvier 1994	4 avril 2019	3 avril 2020
Giroux	Maurice	Pu	11 juillet 2017	26 septembre 2019	25 septembre 2022
Harris	Yvonne	Pu	18 octobre 2017	18 octobre 2019	17 octobre 2022
Harris	Janet	Pu	19 octobre 2016	12 décembre 2019	11 décembre 2022
Harvie	Elizabeth	A	17 août 2017	26 septembre 2019	25 septembre 2022
Herne	Jill	Pu	28 septembre 2016	14 novembre 2019	13 novembre 2022
Hodgson-Harris	Loree	A	18 mai 2016	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2022
Uchendu	Kate	I	31 mai 2017	26 juillet 2019	25 juillet 2022
Lakra	Rekha	A	8 mai 2013	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2024
Links	Paul	Ps	14 septembre 2016	14 novembre 2019	13 novembre 2022
List	Stephen	Ps	3 mai 2006	26 juillet 2019	25 juillet 2024

Manchanda	Rahul	Ps	17 juin 1993	3 avril 2019	2 avril 2020
Nathanson	Jay	Ps	29 janvier 2014	31 janvier 2020	30 janvier 2023
Nemet	Joseph	A	17 août 2017	13 septembre 2019	12 septembre 2022
Pelletier	John	Ps	2 octobre 2002	12 décembre 2019	11 décembre 2022
Pilon	Brigitte	A	26 avril 2017	30 novembre 2019	29 novembre 2020
Power	Martina	Ps	9 avril 2014	9 avril 2019	8 avril 2020
Proops	Simon	Pu	21 février 2018	27 février 2020	26 février 2023
Rainboth	Robert	Pu	17 août 2017	13 septembre 2019	12 septembre 2022
Rasminsky	Frances	Pu	13 septembre 2017	13 septembre 2019	12 septembre 2022
Silver	Laura	A	18 mai 2016	1 ^{er} janvier 2020	31 décembre 2022
Velamoor	Varadaraj	Ps	31 mai 2017	26 juillet 2019	25 juillet 2022
Veltman	Albina	Ps	11 juillet 2017	26 juillet 2019	25 juillet 2022
Whitehead	Katherine	M	12 avril 2017	12 avril 2019	11 avril 2020
Williams	Eugene	A	5 janvier 2006	31 janvier 2020	30 janvier 2023
Woogh	Carolyn	Ps	9 octobre 2013	12 décembre 2019	11 décembre 2022
Zeath	F. Zeenath	A	7 mars 2018	12 mars 2020	11 mars 2023

* Types de membres :

A – Avocat ou avocate

Ps – Psychiatre

M – Médecin

I – Infirmier ou infirmière de la catégorie supérieure

Pu – Public